

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 6 OCTOBRE 2008**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 8 octobre 2008, à 20 heures, sous la présidence de Chantal BERNARD, Maire.

Absent excusé : LETEMPLIER Denis

Procuration de LETEMPLIER Denis à MORIN Didier.

### **TERRAIN POMMIER**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'un avant-projet de vente avait été réalisé pour acquérir une partie de la parcelle appartenant à Mr et Mme POMMIER Fernand en vue de créer un lotissement.

Le conseil municipal décide d'étudier à nouveau le projet et d'approfondir la réflexion. Mr GERVAIS se charge du dossier.

### **PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Un tour d'horizon a été effectué sur tout le territoire de la commune afin d'envisager le changement de certains panneaux de signalisation les plus vétustes.

### **TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

Au vu de l'augmentation des produits alimentaires, Madame le Maire envisage d'augmenter comme chaque année les prix des tarifs des repas.

Pour le repas enfant, le prix passerait de 1,95€ à 2,15€ et celui des adultes de 3,90€ à 4,20€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces augmentations qui seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

### **REPAS DE NOEL DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il faut arrêter une date afin d'organiser le repas de Noël des personnes de plus de 65 ans domiciliées sur la commune.

Ce repas serait organisé le samedi 29 novembre à midi. Mmes TOURAILLE, PONTY et BHAUD sont chargées de prendre contact avec différents traiteurs pour établir le menu et fixer un prix de revient.

Un colis serait offert aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons de santé.

### **ILLUMINATIONS DE NOEL**

Pour décorer la place de la mairie durant les fêtes de Noël, Mme le Maire propose au conseil municipal d'acheter des guirlandes électriques et de les fixer sur les bâtiments communaux (écoles, mairie...). Une partie de ce matériel pourrait être achetée cette année. Le conseil municipal se montre favorable à cette proposition.

### **ECLAIRAGE DU STADE D'ENTRAINEMENT**

Mr Serre Alain, adjoint, informe le conseil municipal d'une demande d'éclairage du stade d'entraînement. Une étude a été réalisée par le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'électricité et du gaz.

Après examen du dossier, le conseil municipal sollicite une subvention auprès de Mr MARLEIX Alain dans le cadre de sa réserve parlementaire.

### **REHABILITATION DU PETIT PATRIMOINE BATI**

Mme BHAUD explique au conseil municipal qu'en collaboration avec la commission culture de la Communauté de Communes Sumène-Artense, le petit patrimoine bâti pourrait être restauré par leurs soins. Il s'agit de biens communaux non inscrits au titre des Monuments Historiques et qui présentent une singularité. Un recensement de ces biens a été réalisé sur la commune et il convient de faire un choix pour établir un dossier qui doit être déposé avant le 30 octobre à la communauté de communes Sumène Artense ;

### **ASSURANCES**

Madame le Maire indique qu'elle a été sollicitée par plusieurs compagnies d'assurances afin d'établir des propositions de prix pour les bâtiments communaux et les véhicules. Afin d'étudier ces propositions, Madame le Maire demande l'autorisation de faire une résiliation à titre conservatoire de tous les contrats souscrits auprès de GROUPAMA. Le conseil municipal lui donne son accord.

### **DOSSIER PERSIANI**

Suite à la demande de déclassement du chemin rural n°38 cadastré Section B, le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture d'une enquête publique et demande que le nouveau tracé soit cadastré.

Les frais de géomètre, d'enquête publique sont à la charge de la Société Persiani.

### **SUBVENTION ADMR DE SAIGNES**

L'association ADMR intervenant dans plusieurs foyers sur le territoire de la commune de VEBRET, le conseil municipal décide d'attribuer comme les autres années une subvention de 50 euros.

### **CONTRAT EDUCATIF LOCAL**

Mathieu MERCIER, éducateur sportif, interviendra dans les écoles en remplacement de Serge CHABRIER. Il assurera 6 heures d'intervention par semaine, à savoir : 2H en scolaire, 2h en périscolaire et 2H pendant les petites vacances scolaires. Il est demandé une participation annuelle de 10€ par enfant.

### **FOUR DE CHEYSSAC**

Le conseil municipal émet un accord de principe pour vendre le four de Cheyssac.

A ce jour, une proposition d'acquisition a été reçue en mairie. Toute nouvelle proposition est recevable.

Le conseil municipal prendra une décision définitive fin novembre.

Une partie de la parcelle n° 1552 Section B sera vendue avec le four et sera délimitée par un géomètre, la commune se réserve le droit de passage le long du ruisseau « le Soulou ».

Le secrétaire de séance, Didier MORIN.